



HAL
open science

Quel rôle des collectivités locales dans la territorialisation d'une filière agricole? Le cas de la production de noisettes en Creuse

Célia Auquier, Laurent Lelli

► To cite this version:

Célia Auquier, Laurent Lelli. Quel rôle des collectivités locales dans la territorialisation d'une filière agricole? Le cas de la production de noisettes en Creuse. 2021. hal-03601806

HAL Id: hal-03601806

<https://agroparistech.hal.science/hal-03601806>

Preprint submitted on 22 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Quel rôle des collectivités locales dans la territorialisation d'une filière agricole ? Le cas de la production de noisette en Creuse.

Auquier C., Lelli L.

Cet article trouve son origine dans un programme de recherche-action qui a débuté en février 2020. Intitulé Réacteurs¹, cette recherche propose une collaboration entre des chercheurs de l'UMR Territoires et quatre partenaires territoriaux² réunis par le Commissariat du Massif central et la Région Auvergne Rhône-Alpes pour accompagner la réflexion sur de nouveaux modes de développement capables de mieux valoriser les ressources agricoles du Massif central. Il doit également favoriser l'attractivité des territoires de moyenne montagne souvent montrés du doigt pour leur enclavement, marqués par des processus combinés de déprise agricole et de vieillissement de la population (INSEE 2017). Tous les qualificatifs ont été utilisés pour présenter le Massif central : « *diagonale du vide* », sous la plume des géographes et des aménageurs comme des romanciers (Béteille 1981 ; Péju 2009), « *tête chauve, pôle répulsif de la France* » (Dufrénoy et Elie de Beaumont 1841). Ses paysages tant admirés, sont en même temps déqualifiés « *terres déclassées dessinant une géographie de désolation, de l'abandon* » (Wright, 2020). Il est vrai que dans ces territoires ruraux où prédomine l'élevage bovin, de nombreuses contraintes pèsent sur les agriculteurs-rices qui reconfigurent les campagnes d'aujourd'hui et de demain : celle du changement climatique d'abord, mais aussi celle issue d'un désir de nature que les citadins projettent sur ces espaces, dans un contexte de crises sanitaire et écologique. De même, si la reterritorialisation de l'agriculture est en marche au travers de politiques en faveur de l'élevage à l'herbe, de la valorisation des productions agricoles dans de nombreuses Indications Géographiques Protégées et du développement de projets alimentaires territoriaux (Rieutort, 2009), les revenus modestes à l'hectare, la tendance à l'agrandissement des exploitations, la dépendance croissante des exploitations aux aides publiques (CGAAER, 2019) et les difficultés de transmission des structures productives aux nouvelles générations contribuent à fragiliser le secteur agricole. Ce dernier porte donc

¹ L'acronyme du programme Réacteurs signifie : Réorienter, réinventer, relier l'agriculture pour les territoires et les acteurs : une recherche-action pour développer de nouveaux marqueurs territoriaux en Massif central. Il fait l'objet d'un accompagnement par les services du CGET Massif central depuis juillet 2019 et d'une reconnaissance par les collectivités régionales d'Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, permettant l'obtention d'un double financement FEDER/FNADT en juillet 2020.

² Le Parc Naturel Régional du Morvan, la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier, la coopérative Fermes de Figeac et le Syndicat Mixte Est-Creuse Développement.

la lourde charge de maintenir des paysages ruraux de qualité, de s'adapter à des dynamiques démographiques, économiques, sociales et écologiques rapides et complexes (Rieutort 2009 ; INSEE 2017) et de participer au développement territorial, dans un contexte où les projets agricoles ne sont pas aujourd'hui qualifiés par tous, et notamment par la société civile, de projets concourant à améliorer l'attractivité ou l'image de marque. Les récentes controverses autour des méthaniseurs et les accusations portées à l'encontre de l'élevage intensif dans l'augmentation des rejets de Co2 dans l'atmosphère en sont quelques illustrations flagrantes. Les agricultures sont donc au centre des regards (certains diront sous surveillance) de la société ; d'autres iront jusqu'à développer l'idée d'un *agribashing* mettant l'agriculture sous le jugement accusateur de protagonistes qui ne comprendraient pas les ressorts et enjeux de la profession.

Face à ce constat, les territoires partenaires du programme ont formulé la volonté de coopérer pour construire une démarche commune et progressive d'innovations et d'adaptations des économies rurales actuelles. Ne se reconnaissant pas dans la vision présentant le Massif central de manière trop souvent négative et caricaturale, ils cherchent à requalifier la place de l'agriculture comme un marqueur territorial permettant de réfléchir les enjeux agricoles à l'intérieur des stratégies et des projets de territoire. À travers une méthode d'identification des marqueurs définie par l'équipe de recherche et s'appuyant sur les courants de l'économie territoriale et de la géosymbolique des lieux, il vise à accompagner ses partenaires dans la définition stratégique de projets de territoire destinés à renforcer leur attractivité. Or, dans le cadre de projets agricoles, l'exigence de transversalité et de décloisonnement de projets multi-acteurs permettant l'alliance entre acteurs publics et privés, reste un enjeu largement perfectible. Les politiques des conseils agricoles, comme celles portées par les collectivités territoriales, peinent à recomposer les manières de faire, les agents-es de développement territorial étant enfermés dans des habitudes de conduite de projets laissant peu de place à une recomposition des champs de compétences (Cayre *et al.*, 2014). De même, les chargés de mission des politiques agricoles en services déconcentrés, en chambres consulaires ou en coopératives agricoles, interviennent le plus souvent sur un accompagnement technique qui néglige la dimension partenariale des projets agricoles avec les acteurs des collectivités locales (Rieutort 2020).

À travers cette communication, nous souhaitons donc questionner le rôle et la capacité des acteurs locaux à définir des stratégies de développement localement cohérentes et destinées à rendre plus attractif leur territoire. Nous nous appuyons sur l'étude d'un projet soutenu par l'un de nos partenaires du programme Réacteurs, le Syndicat Mixte Est-Creuse Développement (SMECD), qui consiste à structurer une filière noisette visant à développer l'attractivité économique de ce territoire constitué par un établissement public de coopération locale regroupant deux communautés de communes : Marche et Combrailles en Aquitaine et Creuse Confluence (figure 1).

Nous avons choisi d'étudier ce projet parce que nous l'estimons révélateur de l'existence de plusieurs stratégies de développement, dont certaines sont parfois dissonantes par rapport à l'objectif d'attractivité poursuivi dans le programme Réacteurs. Tandis que le SMECD envisage la structuration de la filière par la création de contrats d'intégration entre les planteurs creusois et une coopérative agricole du sud de la France, la recherche quant à elle, interroge la dimension territoriale d'une telle filière. Face à la prise de position de la collectivité en faveur d'un modèle particulier de développement agricole, le programme a cherché à comprendre si d'autres stratégies existaient dans le territoire et, le cas échéant, à identifier les acteurs qui les portent. Dans cette perspective et avec l'aide de la chargée de mission du SMECD, nous avons construit un dispositif d'animation s'adressant aux agriculteurs·rices creusois·es et destiné à mieux comprendre les conditions d'intégration de cette filière dans le territoire de l'Est-Creuse. À partir de l'analyse de ce dispositif d'animation, cet article propose de comprendre dans quelle mesure les modèles de développement mobilisés par le SMECD répondent aux besoins locaux portés par la diversité des acteurs agricoles mais aussi par les industriels locaux. L'article vise ainsi à mieux saisir le rôle endossé par la collectivité pour accompagner la structuration de modèles de collectifs d'acteurs agricoles et industriels à ce jour difficilement compatibles. Par ailleurs, l'objectif est aussi d'analyser son rôle dans la construction des marqueurs territoriaux générés par l'implantation future de noisetiers.

Figure 1. Localisation du terrain d'étude

L'article s'organise en quatre parties. La première présente le cadre théorique dans lequel s'inscrit la démarche du programme Réacteurs et concernant au premier chef le territoire du SMECD. En s'appuyant sur l'économie des proximités et sur les concepts de la géosymbolique des lieux, la méthodologie d'identification des marqueurs insiste sur la nécessité d'une approche transversale pour enrichir la problématique de l'attractivité territoriale. La deuxième partie décrit le dispositif d'animation co-construit avec la chargée de mission du SMECD et son usage à l'occasion d'une réunion rassemblant les principaux agriculteurs·rices intéressés par le projet noisette. La troisième partie cherche à mettre en exergue les résultats de l'animation portée conjointement par la collectivité et la Recherche pour favoriser une plus grande intégration de tous les types de profils d'agriculteurs intéressés par le projet noisette. Sous forme de discussion, la quatrième et dernière partie tente de comprendre en quoi l'approche filière portée par la collectivité ne répond qu'en partie aux conditions de l'attractivité territoriale prônée par le programme Réacteurs. Nous montrons dans quelle mesure la prévalence de la filière sur une approche plus territorialisée tient à un ensemble de contraintes institutionnelles et organisationnelles ainsi qu'à la difficulté, pour les chargées de mission, de se saisir des enjeux de développement territorial dans un tel contexte normatif.³

1. Identifier les marqueurs territoriaux : une approche transversale pour accompagner la définition de projet de territoire

Le dispositif d'animation analysé dans cet article s'inscrit dans le cadre d'une méthodologie d'identification des marqueurs qui partage un certain nombre de principes conçus et mis en évidence dans les travaux issus de l'économie des proximités. Tout en relevant les apports de cette théorie pour dépasser les modèles de développement basés strictement sur la logique économique, notre approche s'en distingue néanmoins par le recours aux concepts de lieux, de mémoire, de paysage et d'expérience culturelle. En considérant ces dernières comme centrales dans la qualification des marqueurs territoriaux, notre approche propose moins d'identifier des stratégies de territorialisation de filières

³ Les données mobilisées dans cette communication proviennent des travaux menés entre chercheurs et chargés·es de mission qui ont eu cours depuis le début du programme Réacteurs en février 2020.

agricoles qu'une réflexion sur la manière dont les collectivités peuvent élaborer et conduire des projets de territoire moins sectoriels ou moins dominés par des logiques de filières.

1.1. Attractivité territoriale, territorialisation des ressources locales : un détour par l'économie des proximités

Depuis la crise du modèle fordiste standard des années 1960, de nombreux travaux scientifiques ont permis de mettre en valeur l'existence de dynamiques territoriales dans l'organisation de l'économie globale (Colletis et Pecqueur, 2005 ; Pecqueur, 2006). Les références aux clusters, districts industriels et systèmes de production localisés (Vicente, 2016) insistent sur l'émergence de conditions de différenciation de la production favorables au développement d'une forme territoriale de l'innovation (Colletis and Pecqueur, 2018). Ces entités socio-territoriales caractérisées par la présence de multiples PME et TPE, sont réactives face aux mouvements du marché et, par des logiques de proximité et de concentration, créent localement de la valeur contribuant de ce fait à rendre leurs territoires attractifs. Parmi ces systèmes, certains mettent en avant le caractère local des productions à partir de l'attribut d'origine géographique (Janin *et al.*, 2015). Les stratégies de labellisation intègrent ensuite progressivement des attributs plus complexes relatifs à des contenus symboliques, identitaires, culturels qui permettent d'identifier le produit-ressource véritablement lié au territoire (Cañada et Muchnik, 2011 ; Janin *et al.*, 2015). C'est ainsi, par exemple, que Chazoule et Lambert (2011) interrogent l'ancrage territorial de filières agricoles à travers l'étude de leurs liens aux lieux. Ces liens résultent, selon eux, « *d'une construction sociale et patrimoniale, d'une histoire et d'une identité culturelle inscrites dans des savoir-faire spécifiques qui relèvent d'une antériorité de pratiques collectives transmises et évoluant dans la culture locale* ». Les formes d'économies territoriales prennent donc progressivement la forme de projets sociaux, patrimoniaux, culturels ou écologiques qui dépassent le domaine de la production de biens industriels, de consommation ou d'équipements et qui valorisent un ensemble de dynamiques sociales et culturelles (Falaix and Corneloup, 2017). L'attractivité d'un territoire dépendra donc de sa faculté à valoriser ses biens et services spécifiques, tirés de l'histoire, de la géographie ou de la culture des lieux qui le composent. Notre réflexion s'inscrit à ce titre dans ce que Pecqueur et Colletis

(2018) nomment l'attractivité haute, fondée sur la combinaison d'un processus permanent de spécification avec différentes formes de proximité : géographique (révélation des ressources locales) ; institutionnelle (valeurs et représentations partagées, relations de confiance entre acteurs du territoire) et organisationnelle (configuration d'acteurs détenant des compétences complémentaires). Elle s'incarne également dans le concept du panier de biens qui s'applique lorsqu'un ou plusieurs consommateurs achètent un ensemble de biens complémentaires (non substituables et non indépendants) issus d'un territoire donné (Hirczak *et al.*, 2008). Ces biens sont reliés par une ou plusieurs caractéristiques ou attributs communs, ce qui leur confère une « identité partagée » servant de base à la construction d'une image positive, souvent de qualité, du territoire (*Ibid.*). D'après Angeon et Vollet (2008), le modèle du panier de biens est le résultat de trois processus : un ensemble de biens et services complémentaires qui se renforcent les uns les autres sur les marchés locaux ; ces biens participent de l'image positive du territoire et de ses effets de réputation ; enfin, une coordination entre les producteurs du panier permet d'internaliser la rente territoriale. Les fondements de l'attractivité territoriale proviendraient ainsi de l'ensemble des références aux spécificités locales contextuelles que les acteurs parviennent à mobiliser et à rendre cohérentes autour d'un sens commun, d'un récit partagé. De la même façon, Janin *et al.* (2015) évoquent la nécessité de révéler une ressource « *selon un processus intentionnel engageant une dynamique collective d'appropriation du territoire par les acteurs* » (*Ibid.*). La façon dont les acteurs s'organisent et la qualité de leurs interactions conditionnent donc la valorisation des externalités territoriales et, de ce fait, participent à la construction d'un projet de territoire (Roux, Vollet et Pecqueur, 2006).

Par les questionnements qu'il suscite en matière d'attractivité et de valorisation des spécificités territoriales, le programme Réacteurs partage, avec les auteurs cités précédemment, des principes similaires : celui, d'abord, de dépasser la logique sectorielle pour concevoir des projets qui s'instituent selon une logique territoriale ; d'ancrer ensuite les dynamiques économiques dans les territoires, à partir de leurs particularités et de leurs histoires, et à rebours des modèles productivistes – basés sur la production de volumes importants à moindre coût – qui participent à fragiliser les territoires ruraux les moins dotés en avantages compétitifs (Pecqueur et Colletis, 2018) ; enfin, de réfléchir à partir des

configurations d'acteurs et de leur capacité à œuvre collectivement autour d'objectifs partagés. Dans la perspective de territorialiser les ressources que souhaitent valoriser les collectivités, le programme mobilise d'autres concepts qui d'une certaine manière « forcent » à regarder du côté du territoire, à envisager les perceptions et les registres d'attachement de ses acteurs et donc à ne pas privilégier strictement la dimension économique comme prisme de construction de l'attractivité territoriale.

1.2. Les marqueurs, au carrefour de la mémoire, du paysage et de l'expérience culturelle : une approche géographique enrichie par la géosymbolique des lieux

Le parti pris théorique du programme se démarque des approches de l'économie territoriale lorsque ces dernières considèrent que le processus de spécification qui concourent à la construction d'une ressource territoriale implique une première expérience marchande (Janin *et al.*, 2015). La logique du panier de biens et des services territorialisés nécessite en effet que l'offre s'aligne sur la demande : le consommateur décide ce qui relève du panier et ce qui fait l'image du territoire (Mollard, Pecqueur et Moalla, 2005). L'histoire, les savoir-faire, les paysages sont des aménités culturelles et environnementales qu'il s'agira de valoriser dans une perspective d'élargissement du panier de biens. En somme, « *c'est le territoire lui-même qui est le produit vendu* » (Pecqueur, 2006). Dans le programme Réacteurs, nous considérons ces dimensions, non comme des aménités à prendre en compte, mais comme les points de départ de la construction collective d'une stratégie de développement territoriale pouvant se traduire par la mise en marché d'un bien ou d'un service (comme dans le cas du panier de biens), mais aussi par d'autres initiatives qui ne seraient pas directement marchandes. Nous pensons notamment à la construction de coordinations d'acteurs capables de résoudre des problèmes locaux et d'orchestrer des synergies efficaces pour la gestion des espaces ruraux, la gestion des paysages, l'aménagement, etc. Il s'agira de se démarquer de la seule perspective de marketing territorial pour envisager l'attractivité du point de vue économique, mais aussi sous l'angle des modes d'attachement et d'appartenance des acteurs locaux au territoire et aux lieux, considérés comme des « *symboles et incarnations de la singularité d'un territoire et de son mode d'être* » (Bédard, 2002a).

Dans cette perspective, identifier les marqueurs territoriaux participe d'une tentative de reterritorialisation des populations à leurs lieux de vie à travers la recherche et la construction, chemin faisant, des signes et des repères qui façonnent nos attachements aux lieux (Magnaghi, 2014). Les marqueurs territoriaux tels que définis dans le programme correspondent à des objets géographiques porteurs de dimensions historique et culturelle et dont les contours forment une figure paysagère reconnue et appropriée par une société donnée. La notion de marqueurs constitue un support de questionnement sur ce qui fait collectivement référence dans des territoires où les sentiments d'attachement semblent dégradés. C'est par exemple le cas des populations déracinées qui cherchent à reconstruire, en un lieu donné, la mémoire d'un territoire perdu suite à un exode (Garnier, 2004). Néanmoins, la nécessité de construire des repères spatiaux ne concerne pas uniquement des situations de déracinement et d'exil. Dans un article analysant la mise en image de la ville de Beaune en Bourgogne, Bédard (2002b) décrit, par un jeu d'oppositions, les différents rapports au territoire des habitants et des promoteurs : « *un lieu source d'identité pour les premiers, puis respectivement source de pouvoir et d'émerveillement pour les autres. Un milieu de vie versus un territoire sublimé ; des racines versus des clichés* » (Ibid.). Cette dégradation des modes d'attachement concerne aussi les territoires partenaires du programme qui souffrent, depuis plusieurs décennies, de la prévalence de récits négatifs (chute démographique, déprise agricole, isolement, crise économique, endettement, etc.).

Face à cette détresse référentielle, nous convoquons les outils conceptuels de la géosymbolique qui considèrent que les lieux, en tant qu'objet spatiaux symboliques, sont une condition pour faire territoire, leurs désignations et leurs usages étant des modalités majeures du processus de territorialisation (Debarbieux, 1995 ; Di Méo, 2004 ; Magnaghi, 2017). Face visible du territoire, certains lieux détiennent la capacité de signifier des réalités moins visibles ou immatérielles. Les lieux sont « *construits et identifiés par une société qui se donne à voir à travers eux, qui les utilise pour se parler d'elle-même, se raconter son histoire et ancrer ses valeurs* » (Debarbieux, 1995 ; Debarbieux, 1996). En donnant à voir le territoire, ces lieux, à l'instar des marqueurs que nous recherchons, sont les emplacements des manifestations collectives ; ils servent à la collectivité pour se donner une image

d'elle-même et rendent possible l'expérience individuelle par laquelle l'individu trouve sa place dans la société (*Ibid.*).

Inspirés de cette relation entre lieu et territoire, nous posons comme cadre que les marqueurs se cristallisent dans la mémoire, dans le paysage ou encore dans les expériences culturelles. Si l'histoire est une représentation du passé, la mémoire, quant à elle, est « *la vie, toujours portée par des groupes vivants et, à ce titre, en évolution permanente [...] ; c'est un phénomène toujours actuel, un lien vécu au présent étendu* » (Bédard, 2002a). Pour reconstituer les traits singuliers qui marquent le territoire, il est ainsi nécessaire de comprendre comment les individus, séparément et collectivement, se représentent le temps imaginaire d'une mémoire du territoire (Micoud, 2004). Parce que le poids du temps lie les habitants à l'espace habité (Gervais-Lambony, 2004), nous considérons qu'explorer la mémoire du territoire peut constituer un support prépondérant pour refonder une stratégie territoriale durable, ancrée et correspondant aux aspirations des populations. De même, le paysage, en tant que construction sociale, historiquement et culturellement située (Dérioz, 2008), rend accessible des dynamiques souvent invisibles Donadieu (2007). Interroger les acteurs locaux sur leurs rapports au paysage, sur ce qu'ils perçoivent et sur ce qu'ils y projettent détient un potentiel mobilisateur significatif. Enfin, nous considérons que le processus de territorialisation dépend aussi d'une capacité à impliquer les habitants dans la déclinaison d'une culture commune partagée. Dans un article portant sur les laboratoires récréatifs, Falaix et Corneloup (2017) défendent un développement qui place les expériences culturelles, corporelles, affectives, sensibles au cœur de la construction territoriale jusqu'ici fondées sur un usage rationnel, pragmatique et raisonné de l'espace public. Ces auteurs évoquent ainsi la nécessité de reconnaître la culture dans la fabrique d'un marquage territorial autour d'un univers culturel référent et fédérateur, qui participe d'une redéfinition du bien vivre, de la relation au territoire et du vivre-ensemble.

En tant qu'objets communs, partagés par tous les acteurs (bien qu'ils s'en fassent des représentations différentes), la mémoire, le paysage et les expériences culturelles sont des moyens de « *susciter les discours d'acteurs sur les territoires, tant sur l'appréciation de leurs dynamiques passées, qu'en vue de*

construire un diagnostic partagé ou de déterminer les enjeux d'un projet collectif» (Dérioz, Béringuier, et Laques, 2010). Il s'agit, en d'autres termes, d'entrer en connivence avec le territoire, ces objets servant de passerelle à cette introspection (Sautter, 1979). La figure 2 présente de façon schématique le cadre théorique qui structure le concept de marqueurs territoriaux au sein du programme Réacteurs.

Figure 2. Représentation schématique du cadre théorique de marqueur territorial

Finally, territorial markers have the status of making the territorial system intelligible through the spatial dimension they incarnate on a territory and through the mode of appropriation and identification that is made by the local community in its entirety and not only by a category of actors. They are largely « affective » and correspond to a sensible, intimate possession of territories. As much as landmarks, new or revisited, milestones of other stories, more positive, federating and mobilizing, their identification constitutes an important step in the territorialization process. The objective of the Réacteurs program is that its operational partners rely on these landmarks to think their territorial strategy. However, if this objective is shared by all, its implementation remains subject to different development logics and to a set of specific constraints of territorial public action.

2. Un dispositif d'accompagnement pour ouvrir le champ des perspectives

Among the four territorial partners, the Mixed Syndicate Est-Creuse Development whose action focuses on the structuring of the hazelnut sector, is the one that best illustrates the encounter of several development logics and the prevalence of one over the others.

2.1. Un projet dont la portée territoriale semble diverger des objectifs du programme Réacteurs

The hazelnut sector project in Creuse was born from a political order expressed by one of the elected members of the Mixed Syndicate Est-Creuse Development who saw, in this production, the occasion to promote a

nouvelle activité économique pour les agriculteurs-rices du territoire. Selon le Syndicat, cette production met en avant plusieurs atouts dont il s'agirait de profiter. La création d'une filière noisette serait d'abord l'occasion de diversifier les activités d'exploitations agricoles dont le revenu est issu en majorité de l'élevage bovin allaitant. Dans un contexte où la rémunération de cette activité n'est plus satisfaisante, les stratégies de réduction des risques par la diversification sont en effet préconisées par les organismes de conseil agricole. Par ailleurs, l'existence d'une coopérative d'achat de fruits à coque faciliterait l'installation de planteurs par la mise en place de contrats d'intégration incitatifs. Par sa connaissance du marché et des contraintes techniques de la filière, la coopérative serait en capacité de proposer des projets clés en main et d'appuyer les planteurs pour l'octroi de prêts à taux négociés. Elle dispose en outre d'infrastructures et d'équipement pour la transformation de la matière première. À ses débuts, le projet a donc été pensé dans une logique d'intégration verticale des producteurs au sein d'une filière organisée dans le sud-ouest de la France. La valorisation économique du projet serait assurée par l'accès des planteurs à un prix de la matière première attractif et à une filière déjà bien structurée à travers la coopérative qui en maîtrise l'amont et l'aval.

Dans le cadre de Réacteurs, les projets financés par l'ANCT et les Régions doivent s'appuyer sur des marqueurs territoriaux propres aux territoires et, ce faisant, répondre à plusieurs critères : ils doivent entrer en résonance avec des éléments de la mémoire des acteurs du territoire et des expériences culturelles locales ; s'intégrer de façon cohérente dans le paysage (ou du moins, dans ce que les acteurs souhaitent faire de leur paysage) ; détenir un potentiel fédérateur ; et participer à la dynamisation de l'économie territoriale locale. Ainsi, concernant la filière noisette, plusieurs arguments sont avancés par le SMECD pour entrer dans ces critères. Le soubassement historique et culturel s'appuie sur l'existence d'une spécialité culinaire, appelée Le Creusois, un gâteau à base de noisettes. La recette de cette spécialité est protégée par un cahier des charges et sa marchandisation est soumise à l'adhésion d'une association locale, *Le Creusois*. Cette dernière est chargée de l'achat des noisettes à la coopérative (celle-là même qui achèterait les noisettes des producteurs) et des boîtes cartonnées dans lesquelles le gâteau est commercialisé. Noisettes et boîtes sont ensuite réparties entre la vingtaine de boulangers-pâtisseries adhérents. À l'échelle locale, l'aval de la filière noisette s'appuie donc sur un réseau déjà bien

organisé, le seul bémol est la traçabilité de la noisette achetée qui n'est pas produite localement et qui n'entre donc pas directement à ce stade dans les objectifs du projet, car la noisette, en tant que marqueur territorial local n'existe pas !

Si on examine la logique de développement de filière par le contrat avec la coopérative, les vergers de noisetiers devront constituer, à terme, un marqueur rendu visible par le projet, le contrat d'intégration signé entre les planteurs et la coopérative constituant un gage d'appropriation du projet par les acteurs du territoire. Cependant, la physionomie paysagère qui pourra se dégager de ces contrats restera un effet indirect contraint par la nature même de ces engagements entre planteurs et coopérative : des arbres alignés, en rangs espacés, sur des parcelles de 10 hectares d'un seul tenant minimum pour garantir une mécanisation des différentes activités de gestion des arbustes (irrigation, taille) et de récolte des noisettes. Aucune intention n'est ici dégagée pour réfléchir à un parti d'aménagement conciliant la physionomie des futures plantations avec le paysage environnant. Pourtant, le motif paysager qui marque le bocage creusois est ce maillage de haies dont le noisetier est une essence importante. Souvent appelé « campagne parc », ce réseau arbustif et arboré constitue un élément remarquable du paysage, mis à mal par le remembrement et un mauvais entretien de ces haies. Ce projet de plantations de noisettes pourrait être une occasion de réfléchir aux différentes conditions d'implantations foncières et culturelles en lien aussi avec la taille des surfaces que chaque profil de planteur aura envie d'y consacrer.

Dans le cadre du programme, les réflexions menées de concert avec les autres territoires partenaires ont rapidement fait émerger des réserves sur la possibilité qu'un tel projet réponde aux objectifs d'attractivité et de territorialisation formulés à la fois par l'équipe de recherche-action et par le FEDER. Plusieurs interrogations ont ainsi été exprimées par rapport aux arguments du SMECD : le manque de recul historique sur le rôle et la place de cette plantation dans le territoire, d'une part, l'absence de signes socio-spatiaux visibles du noisetier et de la noisette dans les paysages et de cette culture dans les représentations des acteurs, d'autre part. Par ailleurs, d'autres éléments du projet contribuent à mettre en doute sa portée territoriale : en effet, seule une petite partie des agriculteurs·rices du territoire semblent impliqués, en faible interaction avec les autres acteurs ; enfin, les freins techniques et environnementaux

contraignent la plantation de vergers de noisetiers, notamment concernant l'accès à l'eau et au foncier. À partir de ces constats, le Syndicat mixte a accepté de jouer le jeu de la recherche, c'est-à-dire d'effectuer un détour par le territoire pour réfléchir à d'autres manière de penser et de conduire le développement local. Un dispositif d'animation a alors été co-construit par les chercheurs et la chargée de mission en charge du programme Réacteurs au sein du Syndicat mixte afin de réfléchir au projet à partir d'un cadre territorial plus solide.

2.2. Un dispositif d'animation pour élargir les modèles de développement considérés et les parties prenantes

Le déclencheur de ce dispositif d'animation est né de plusieurs constats. Celui d'abord d'un déficit dans la réflexion territoriale du projet, comme mentionné plus haut. Celui aussi d'un manque de visibilité du SMECD dans le territoire et par rapport au projet. Enfin et surtout, le fait que le SMECD n'envisage qu'une seule façon de produire et de commercialiser – par le contrat d'intégration verticale avec la coopérative – semblait limitée au regard du réseau d'acheteurs locaux existant. L'animation était ainsi l'occasion de vérifier si cette filière, pensée comme telle, correspondait aux attentes et stratégies des agriculteurs·rices susceptibles de s'engager dans ce projet.

Nous avons donc construit une animation destinée à envisager différentes façons d'organiser la filière locale, selon un gradient de territorialisation. En soumettant trois scénarios aux participants, le premier objectif de l'animation était de comprendre à quels types de projet se référaient les agriculteurs·rices. Le second objectif était de mesurer la façon dont les participants souhaitaient s'impliquer dans le projet : les stratégies étaient-elles portées individuellement ou les participants étaient-ils déjà porteur d'une organisation collective avec des objectifs définis ? Enfin, cette animation avait pour but de provoquer la rencontre entre agriculteurs·rices et le SMECD dont le rôle d'accompagnateur n'avait pas été identifié comme tel par ces derniers.

L'animation a été construite sur une après-midi sous la forme d'un atelier auquel ont participé une dizaine d'agriculteurs-rices, le président du SMECD ainsi que la conseillère de la Chambre d'Agriculture. La demi-journée s'est organisée en 3 temps distincts. Le premier temps visait à connaître et faire connaître la situation de chacun en relation avec le projet noisette. Le second proposait trois posters illustrant trois scénarios d'engagement possibles dans le projet, chaque participant devant se positionner à côté de celui lui correspondant le mieux. Le dernier temps reprenait les groupes formés autour des scénarios pour débattre des conditions de faisabilité de chacun et engager un temps d'échanges sur les conditions de travail possibles sur le projet avec la collectivité et la Chambre d'Agriculture.

Figure 3. Les trois temps de l'animation proposée par le SMECD et par la Recherche à Saint-Chabraix

➤ *1^{er} temps : un « brise-glace » pour faire connaissance et savoir où chacun en est dans son projet*

Au lieu de faire un tour de table classique, les participants doivent se placer sur un axe horizontal matérialisé au sol et représentant 5 étapes de réflexion allant du simple intérêt pour le projet à l'installation d'une plantation de noisetiers. Chaque participant se positionne sur le choix qui lui correspond et explique sa position sur cet axe.

Figure 4. Se positionner en fonction de son degré d'avancement dans la plantation de noisetiers

Sur la dizaine d'agriculteurs-rices présents, sept d'entre eux se sont positionnés sur la 1^{ère} étape, évoquant la plantation de noisetiers davantage comme une idée à approfondir que comme un projet. Un exploitant était sur le point de planter des noisetiers (4^{ème} étape) et deux en avaient déjà plantés (5^{ème} étape). Les participants sont donc à ce stade majoritairement dans une démarche d'information sur le projet.

- *2^{ème} temps : identifier les avantages et inconvénients de trois scénarios et se projeter sur l'un d'entre eux*

D'après les connaissances de la chargée de mission de la filière noisette à l'échelle nationale et de son expérience du territoire, l'équipe a imaginé trois scénarios de filières qui présentent chacun un degré différent d'industrialisation et d'intégration dans le territoire. Les objectifs de cet exercice étaient multiples :

- d'abord, il s'agissait d'identifier les positionnements des agriculteurs·rices sur ces scénarios. Y-a-il des convergences entre agriculteurs·rices ? Ou au contraire, leurs stratégies sont-elles dispersées sur les trois scénarios ?
- ensuite, l'exercice devait permettre de mesurer le potentiel de structuration d'un groupe éventuel autour de valeurs partagées. Les convergences permettent-elles de faire émerger un regroupement entre agriculteurs·rices ?
- enfin, l'animation devait donner la possibilité au Syndicat de proposer plusieurs dispositifs d'accompagnement aux agriculteurs·rices, ajustés à leurs stratégies.

Après une brève description des trois scénarios par la chargée de mission, il a été demandé aux participants de se positionner sur celui qui correspondait le mieux à leur projet individuel, sans justification. Selon leur position, ils se sont ensuite répartis en trois groupes de travail pour réfléchir, en plus petit comité, aux avantages et inconvénients du scénario choisi. Une trentaine de minutes plus tard, en plénière, les responsables de chaque groupe (fonction attribuée à la chargée de mission et aux deux chercheurs) ont synthétisé les réponses avant de lancer un moment de discussion autour des choix de chacun et des possibilités éventuelles de regroupement. Cette discussion devait aussi être l'occasion pour les participants d'exprimer leurs demandes auprès du Syndicat (réalisation d'études techniques, organisation de réunions avec différents organismes agricoles, etc.).

En se limitant aux acteurs directement impliqués dans la filière noisette, ces scénarios n'expriment pas la complexité de l'écosystème d'acteurs en Est-Creuse. Certains liens entre acteurs sont présumés et

ne reposent sur aucune relation établie (contractualisée ou non). D'autres ne sont pas mentionnés par méconnaissance de leur éventuel intérêt dans la filière. Si ces écueils sont bien réels, leur portée n'est que relative car l'objectif de l'exercice n'était pas de réfléchir aux caractéristiques techniques du projet. Ces scénarios archétypaux ont été présentés de façon à faire réagir les participants, à identifier les intérêts en matière de regroupement et de commercialisation et à dévoiler leurs stratégies individuelles ou collectives. Il s'agissait de construire un cadre permettant d'énoncer et de faire surgir, par les agriculteurs·rices eux-mêmes, la diversité des stratégies possibles. L'exercice n'a donc pas permis de sortir véritablement du cadre de la filière car en proposant différents scénarios de filière, il justifie de fait son usage et son intérêt. En revanche, il ouvre le champ des possibles et cette prise de recul est d'autant plus nécessaire que certains acteurs ont des positions très marquées en faveur du scénario industriel (élus, chambre d'agriculture). La figure 5 présente les trois scénarios imaginés pour l'animation.

Figure 5. Les trois scénarios présentés dans le cadre de l'animation réalisée dans le cadre du programme de recherche-action Réacteurs le 18 mars 2021

3. Des stratégies individuelles variées mais une forme d'organisation collective locale en émergence ?

Avant de livrer les résultats de l'animation, il est nécessaire de revenir sur le contexte dans lequel cette dernière est intervenue. En effet, dans la mesure où élus, chambre d'agriculture et certains agriculteurs·rices interrogés défendaient l'idée d'une filière industrielle avec contrat d'intégration, il était aisé d'imaginer que les scénarios 1 et 2 emporteraient l'adhésion de la majorité des participants. La perspective de créer une filière « artisanale », sans le soutien d'une coopérative et avec une ambition collective semblait éloignée des préoccupations dont les acteurs du territoire avaient fait part à la chargée de mission pendant son travail de collecte de données. Les difficultés techniques (méconnaissance de l'arboriculture par les agriculteurs·rices, en majorité éleveurs, maîtrise de pathogènes dans le cadre de l'agriculture biologique) et les contraintes économiques (investissements

nécessaires en équipement et matériel, etc.) contribuaient à faire émerger des doutes quant à l'intérêt que le modèle « artisanal » pouvait susciter.

Toutefois, l'ensemble des participants a choisi le scénario 3 comme modèle le plus proche des objectifs d'évolution de chacun. Afin de mieux comprendre les raisons de ce choix, il a été demandé aux participants de lister les avantages et inconvénients de chaque scénario. Ces derniers sont synthétisés dans le tableau suivant.

Tableau 1. Avantages et inconvénients de chaque scénario, exprimés par les agriculteurs-rices participants

L'argument porté avec le plus de voix en faveur du scénario 3 est celui du maintien d'une autonomie vis-à-vis de la coopérative. La dépendance financière et technique, la durée d'engagement, l'absence de contrôle sur le prix et les volumes sont les arguments les plus vivement exprimés par les agriculteurs-rices :

« Le contrat d'intégration chez une coopérative comme celle-ci, c'est la mort de l'agriculteur. Il ne décide plus du prix, de ses conditions de vie, la coopérative cherche à sécuriser l'approvisionnement, à le garder captif, et en plus, ce contrat demande souvent des investissements démentiels. Et tu ne peux pas t'en aller, dès l'instant que tu signes. »

« Cet investissement, tu es tout seul à le porter ensuite et y'a des fonds d'investissement en cas de coup dur mais ils sont rarement ouverts. On est nombreux en élevage volaille à avoir été en liquidation judiciaire et en coopérative. [...] L'avantage de l'intégration c'est que tout est plus simple, ils fournissent tout, mais avec le recul, parce que je l'ai fait pendant des années, à un moment, vous encaissez le chèque sans faire votre facturation et à aucun moment, c'est vous qui avez eu le pouvoir sur les chiffres, sur votre valeur ajoutée, sur le prix. [...] Après 10 ans d'expérience agricole, là où on

peut s'en sortir, c'est là où on est indépendant financièrement et tout ce qui a trait à la mutualisation humaine et matérielle, c'est que du bon, il ressort en majeure partie du positif »

Par ailleurs, la perspective de mieux valoriser financièrement la production, par l'agriculture biologique et/ou la vente locale ou directe, est particulièrement présente dans les propos des participants qui s'appuient sur leurs expériences en élevage, dont la rentabilité est généralement jugée peu satisfaisante au regard du travail fourni.

« Si on est en bio, on accède à plus de débouchés [...]. Sur du conventionnel, il n'y a pas de marché, surtout si tu es seul, tu as trop d'investissement. Donc ce n'est vraiment pas le bon plan. »

Si tous les agriculteurs·rices présents ont porté leur choix sur le même scénario, tous en revanche ne projettent pas les mêmes stratégies d'intégration dans la filière. Une typologie de ces stratégies permet d'identifier les différentes motivations qui expliquent qu'un agriculteur désire, soit intégrer une démarche de filière gérée localement et de façon collective, soit passer un contrat avec une structure d'appui telle qu'une coopérative. Cette typologie est de portée réduite du fait de la taille limitée de l'échantillon ; elle n'est pas représentative de la diversité des stratégies élaborées par les agriculteurs·rices en Creuse. Elle donne néanmoins à voir que cette diversité s'exprime déjà sur un échantillon réduit d'agriculteurs·rices. Ainsi, l'intérêt de l'animation était aussi de prendre la mesure de cette diversité afin qu'elle se traduise dans les dispositifs d'accompagnement mis en place par la collectivité. Face à ces multiples postures, il est probable que la construction d'un projet qui ne réponde qu'à une de ces stratégies ait des effets limités.

Figure 6. Proposition d'une typologie d'agriculteurs·rices selon leur stratégie d'intégration de filières

L'agriculteur rentier (encadré bleu) recherche une activité rémunératrice stable qui puisse s'insérer dans son calendrier de travail dans le cas du double actif ou lui permettre d'accéder à un revenu en fin de carrière. Sa stratégie consiste à limiter les risques liés à l'expérimentation d'un nouveau système de

culture ou de nouvelles formes de commercialisation ; il vise plutôt la stabilité que peut offrir l'appui d'une structure en termes de soutien technique et de débouchés.

L'agriculteur entrepreneur (encadré orange), au contraire, est un expérimentateur qui cherche à limiter sa dépendance vis-à-vis d'une seule structure commerciale et à diversifier son système de production. Ses stratégies s'orientent donc davantage vers la structuration d'une filière artisanale locale afin d'accéder à des marchés plus rémunérateurs (le bio, le local, la vente directe). Pour cela, il cherche à mutualiser les moyens de production et à créer des relations de coopération avec les agriculteurs·rices qui souhaitent adopter une stratégie similaire.

Au contraire des deux types précédents qui présentent des orientations stratégiques bien marquées vers l'une ou l'autre des filières, le nuciculteur (encadré vert) reflète quant à lui des positions d'agriculteurs·rices variées. Ce profil renvoie à ceux qui souhaitent que la dimension agronomique et productive soit le cœur de leur métier : gérer le vivant, l'amener à produire de façon efficiente, c'est là leur objectif principal ; le reste (la commercialisation, la structuration collective, la transformation) dépend de leur trajectoire d'exploitation et du type de risque qu'ils préfèrent prendre. Certains vont donc se diriger vers le contrat d'intégration de la coopérative, lorsque d'autres privilégieront l'autonomie que représente la filière artisanale locale.

Parallèlement aux données productives qu'elle a permis de collecter, l'animation met en évidence que les participants ne soutiennent pas une stratégie collective. Ils ont énoncé des stratégies individuelles, plus ou moins abouties, plus ou moins hésitantes. Ce résultat est paradoxal : alors que la majorité s'est positionnée en faveur d'un scénario qui dépend de la construction d'un collectif pour voir le jour, aucun agriculteur n'était prêt, en début d'animation, à s'associer avec d'autres. Le projet correspondait à une somme d'individualités : les besoins de chacun (accès à l'eau, gestion des pathogènes, rentabilité économique, etc.) s'exprimaient avec plus d'intensité que les éléments de convergence qui, pourtant, ont été très bien exprimés. À la fin de l'animation toutefois, en dehors de l'exercice, la pause-café a permis de déplacer quelques lignes en rendant envisageable l'idée d'une structuration collective autour d'un

petit groupe d'individus moteurs qui ont dépassé leur trajectoire individuelle pour se mettre au service du collectif : un participant ayant la possibilité d'accéder à des machines de transformation des fruits à coque a laissé entendre qu'il était disposé à les mettre au service d'autres planteurs ; un autre se proposant pour travailler en petit groupe à la rédaction d'une stratégie commune ; un autre encore appuyant la nécessité de s'entraider, en dépit des difficultés que l'organisation collective implique.

Cette réunion a donc fait émerger les prémisses d'une structuration collective. Ce constat donne du crédit à l'idée que la logique d'une filière basée uniquement sur un contrat d'intégration avec une coopérative maîtrisant l'amont et l'aval ne correspond pas à tous les profils d'agriculteurs·rices intéressés par la production de noisettes en Creuse. Cette logique économique répond à certaines stratégies individuelles mais pas à toutes. Cette animation a ainsi permis de mettre en évidence que, pour faire projet de territoire, il est indispensable de considérer ces deux logiques de façon concomitante : spécialisation *et* diversification ; vergers de 10ha d'un seul tenant *et* vergers plus petits, éventuellement associés ou en agroforesterie ; stratégie commerciale qui s'appuie sur la coopérative avec faible valeur ajoutée *et* accès aux circuits courts et valeur ajoutée plus élevée, etc... Ces deux logiques se sont exprimées dans le territoire de l'Est-Creuse et il s'agira, pour le SMECD, de se saisir de l'une *et* de l'autre, pour faire territoire et pour n'exclure personne.

4. Discussion. Le rôle d'une collectivité dans le développement territorial : comment intégrer la structuration d'une filière dans un projet de territoire ?

Les résultats de l'animation invitent à questionner la façon dont certaines structures de développement conçoivent leur projet et accompagnent les agriculteurs·rices dans leur choix d'évolution. Cette dernière partie est l'occasion d'analyser les apports et les limites de l'approche filière quant à l'objectif d'attractivité territoriale attendu. L'intérêt est aussi de montrer que la prédominance de l'approche filière sur d'autres logiques de développement ne s'appuie pas que sur des considérations idéologiques et politiques. Dans le cas de la filière noisette, la gouvernance du projet, les contraintes

organisationnelles et l’outillage des chargés-es de mission rendent difficile la coexistence de plusieurs logiques et leur mise en complémentarité.

4.1. La filière, telle que pensée par le SMECD, ne répond qu’en partie aux conditions de l’attractivité territoriale

Les participants à l’animation ont clairement exprimé leur désaccord concernant la possibilité d’une contractualisation de la production de noisette avec une coopérative d’achat. Les raisons énoncées révèlent que la construction d’une filière basée exclusivement sur l’accès à un débouché commercial, qu’il soit local ou pas, dicte la conduite à tenir pour les producteurs et gomme la diversité de leurs stratégies. Au-delà des contraintes techniques et commerciales exprimées lors de l’animation, ce choix ne permet pas d’envisager d’autres formes de coopération entre agriculteurs·rices. Le fait que la coopérative soit située à plus de 350 km de l’Est-Creuse n’est pas non plus posé comme un manque à gagner pour le territoire alors même qu’un réseau d’acteurs locaux existe (principalement positionnés en aval). Ce système d’acteurs demeure invisible dans la conduite de ce projet alors qu’il génère des dynamiques non-négligeables, sur lesquelles de nouvelles initiatives pourraient éventuellement s’appuyer.

Par ailleurs, l’approche filière ne permet pas de considérer la nature et le degré d’inscription territoriale du projet, tant au regard des agriculteurs·rices que des autres acteurs du territoire. D’une part, en ne regardant qu’à travers le prisme de la filière, il est imposé aux agriculteurs·rices de penser leur système d’exploitation dans une logique exclusivement technico-commerciale. Les dimensions spatiales et territoriales de l’intégration d’une nouvelle activité productrice ne sont pas abordées. Il n’a ainsi jamais été question de réfléchir à la localisation des plantations de noisetiers : où planter ? Sur quelles terres ? Au détriment de quelle activité ? Avec quel accès à l’eau ? Il n’y a pas de caractérisation stratégique des espaces sur lesquels ces plantations de noisetiers pourraient s’implanter. Leur réalisation géographique n’a pas été amorcée. Les verbatims concernant l’inscription spatiale des plantations le dévoilent : « *on plantera là où il y aura la place, là où il y aura de l’eau, peu importe* », selon les propos de plusieurs

agriculteurs·rices ayant participé à l'animation. Finalement, en l'absence de délimitation précise particulièrement propice à cette culture, sans construction d'un lien spécifique entre espace et noisetier, l'espace devient secondaire et la production substituable. Le noisetier n'est plus qu'un élément de diversification, aisément interchangeable ; il n'est pas non plus territorial car l'espace de son inscription n'est pas dans le système de réalisation du projet.

D'autre part, cette activité et les implications spatiales qu'elles suppose n'a pas fait l'objet d'une mise en débat pourtant nécessaire à l'appropriation et à l'acceptation du projet par les agriculteurs·rices et par les autres acteurs. La logique filière se réalise surtout d'individu à individu et, si la construction d'un agir collectif est valorisée, il n'implique que les agriculteurs·rices. Les relations entre ces derniers·ères et les autres acteurs sont sous-estimées et, dans un contexte de défiance de la société à l'égard de l'agriculture et de dévalorisation du métier, un projet de territoire ne peut s'affranchir des réseaux d'acteurs existants et de la nécessité de construire des espaces d'échanges autour des enjeux agricoles, alimentaires et paysagers. Cette nouvelle physionomie paysagère s'inscrit dans un paysage rural doté de ses propres structures en place (réseaux de haies, forêts, prairies, étangs). Qu'est-ce que ces plantations vont changer dans les paysages de Creuse ? Existe-il des espaces « de consensus » (Ridier, Kephaliacos and Lelli, 2006) sur lesquels ajouter de nouveaux motifs ? Sans ces mises en discussion, les dynamiques économiques créées par le projet ne s'appuient pas sur ce qui fait sens pour les habitants ; le projet néglige le rapport d'appropriation des acteurs locaux face à une nouvelle ressource territoriale et sa légitimité n'est portée que par la valorisation économique.

L'animation a bien montré cet impensé spatial et territorial. Comment faire projet de territoire à travers le développement d'une ressource qui est uniquement inféodée à un contrat de coopérative extérieure au territoire ? Le territoire est ici vu comme le réceptacle de projets économiques capables de se développer partout, indépendamment des spécificités territoriales. Un compromis est à trouver pour répondre aux demandes des acteurs du territoire : celle de dépasser la logique exclusivement locale en reliant l'Est-Creuse à des dynamiques d'échelles supérieures (demande du SMECD) ; celle d'envisager des scénarios correspondant à l'ensemble des stratégies agricoles, qu'elles soient associées à

l'agriculture biologique ou à l'agriculture conventionnelle, aux circuits courts ou à des débouchés plus classiques, à un accompagnement individuel ou plus collectif, etc. (demande des agriculteurs·rices) ; et celle enfin de ne pas faire reposer le projet sur un seul schéma de développement (le contrat), un seul acteur (la coopérative) et un seul argument (le débouché commercial) (demande du programme Réacteurs).

4.2. Jeux d'acteurs : qui se charge de l'inscription territoriale de la filière noisette ?

Le SMECD a manifesté depuis 2017 son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Dans le cadre de l'axe 1, il s'est engagé à « *structurer de nouvelles filières agricoles pour pérenniser les entreprises existantes, favoriser la diversification agricole et renforcer l'identité territoriale* » (Contrat de dynamisation et de cohésion territoriale Est-Creuse, 2020). Il affirme ainsi sa fonction de facilitateur pour l'émergence d'activités économiques valorisant le territoire. La structuration de la filière noisette représentait, pour le SMECD, l'occasion de développer une activité rentable et facile à mettre en place grâce à la présence d'une coopérative habituée à accompagner l'installation de nouveaux planteurs. Les différents scénarios de développement n'ayant pas été clairement identifiés, la solution par la coopérative semblait la plus attractive. Si l'effet levier de cet acteur dans ce scénario est indéniable, cette dernière n'a pour autant ni la volonté de valoriser particulièrement le territoire creusois, ni la vocation d'inscrire le projet dans le territoire de façon cohérente.

En se positionnant comme intermédiaire entre coopérative et agriculteurs·rices, le SMECD ne répond qu'en partie aux objectifs fixés dans le contrat Région. En effet, il devient moteur dans la construction d'une filière mais reste en retrait lorsqu'il s'agit de coordonner d'autres formes de structuration, négligeant ainsi son rôle de coordinateur pour le développement territorial. Cette position ambiguë occasionne un brouillage des rôles de chaque acteur. Par exemple, au sein du SMECD, la chargée de mission est soumise à des injonctions contradictoires : elle doit être à l'initiative pour organiser rapidement la filière et répondre aux demandes des agriculteurs·rices intéressés par le modèle porté par

sa structure ; les agriculteurs·rices défendant un autre modèle l'incitent en revanche à prendre d'autres fonctions, notamment celles de coordonner avec les acteurs en charge de la gestion de l'eau, d'appuyer la structuration du collectif d'agriculteurs·rices ou encore de trouver des solutions techniques en matière d'agriculture biologique appliquée au noisetier, en dehors de tout appui provenant de la coopérative. Enfin, la recherche l'encourage à envisager d'autres perspectives (celles du paysage, de la mémoire, de la culture), à inviter des acteurs non-agricoles à prendre part aux échanges et, chose ardue, à proposer d'autres trajectoires de développement à sa hiérarchie. Adopter cette posture multiple et systémique n'est pas gage de sérénité au travail et montre à quel point les attendus des chargés de développement évoluent avec difficulté pour intégrer les dimensions transversales des projets territoriaux, particulièrement dans le secteur agricole.

Dans le jeu d'acteurs, la position en dent de scie du SMECD conduit par ailleurs à certaines situations d'inertie. L'instance consulaire apparaît par exemple en retrait et ne s'implique que très rarement dans la résolution de problèmes technico-économiques liés à la conduite des plantations de noisetiers, à la gestion des pathogènes ou encore aux calculs des performances économiques des exploitations. La Chambre d'Agriculture estime en effet que le projet est géré par le SMECD alors même qu'en théorie, leurs compétences sur l'ingénierie de projet sont complémentaires. Dans ce projet, la collaboration entre Syndicat et Chambre semble difficile, chaque structure luttant dans son périmètre institutionnel, afin d'atteindre des résultats dits « concrets », sous-entendus rapidement visibles. Envisager différents scénarios, comprendre les perceptions des acteurs et leurs stratégies, construire une capacité d'agir collectif sont autant de résultats trop peu concrets, trop peu rapidement atteignables, pour être envisagés par l'une et l'autre des structures. Une forme de concurrence est ainsi perceptible entre les deux acteurs, la Chambre n'hésitant pas à parler de développement territorial alors que sa mission relève majoritairement du domaine technico-économique.

Le désengagement et la mise en concurrence de certains acteurs ainsi que la confusion dans leurs compétences attribuées est le résultat de plusieurs processus. D'abord, le pilotage du projet dépend d'un élu en position de leader qui a capté une ressource. Cette posture de l'élu leader est assez nette : c'est lui

qui détient la responsabilité du choix du modèle de développement, en accord avec le Conseil Syndical. Les chargés·es de mission dépendent de sa validation à chaque étape du projet et pour chaque décision. Du fait de leur disponibilité parfois limitée, il est difficile pour ces derniers·ères de tenir les contraintes d'agenda de tous les acteurs et de faire avancer les projets de façon continue. La tenue d'un certain nombre de réunions dépend par ailleurs du jeu politique et électoral auquel se prêtent les élus ainsi que les autres autorités de l'État (Préfet·e). Les lenteurs perçues par les agriculteurs·rices proviennent donc en partie de la faible marge de manœuvre dont les opérateurs bénéficient. L'ingénierie territoriale est ainsi soumise à une action publique descendante, inféodée à la parole politique. L'organisation descendante et hiérarchisée du pouvoir, combinée à la précarité des contrats dont bénéficient les chargés·es de mission, rendent difficiles la prise d'initiatives et la conduite fluide du projet.

Conclusion

Dans un territoire rural marqué par la désertification, la perte de services publics et le vieillissement de la population, chaque velléité de projet est captée par la collectivité territoriale pour appuyer l'augmentation de richesses économiques. Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant de constater qu'un projet de structuration d'une filière noisette, pour toutes les raisons développées dans cet article, ait été engagé par le SMECD. Pour autant, l'engagement du SMECD dans le programme Réacteurs a mis en avant la volonté de construire un développement axé sur la définition de marqueurs territoriaux dont l'ambition est de rompre avec l'image d'un territoire en déclin économique et social et de bâtir une stratégie économique qui tire parti des ressources locales pour une valorisation interne au territoire.

L'animation construite par le SMECD et la Recherche constitue une des étapes d'élaboration de cette stratégie en cherchant à mieux comprendre les parties prenantes d'un projet en émergence et à identifier les freins et opportunités de plusieurs logiques de développement, l'une sous-tendue par un contrat d'approvisionnement, l'autre intégrant de manière plus fine l'ancrage local de la nouvelle filière. Ce dispositif permet de montrer que le renforcement de l'attractivité du territoire ne peut pas se concevoir uniquement en des termes économiques. Une approche plus intégrée est nécessaire pour envisager un

projet de territoire dans ses dimensions d'agir collectif, de spatialisation des pratiques agricoles et dans sa capacité à évaluer l'incidence d'un projet sur la qualité de vie des habitants.

Le dispositif révèle également les limites d'un modèle industriel généré par une coopérative, qui fait l'impasse sur la prise en compte des ressources sensibles sur le plan environnemental à l'échelle du territoire. Les plantations monospécifiques de grande emprise spatiale résultant d'une structuration de filière sous contrat ont plusieurs conséquences socio-environnementales. Elle nécessite d'importants apports en eau pour l'irrigation, une ressource disponible en quantité limitée en Creuse, département situé en tête de bassin et où la construction de retenues collinaires est strictement réglementée. L'appauvrissement de la biodiversité sous les noisetiers due à la rationalisation des couverts végétaux constitue également un risque environnemental. Enfin, la logique de la coopérative fragilise les stratégies de diversification des agriculteurs·rices et ne prend pas en compte la dimension symbolique et très stratégique pour les territoires ruraux de productions locales valorisées localement. A ce titre, la transformation des noisettes, réalisée loin de la Creuse, amenuise la capacité du territoire à développer une noisette creusoise.

La recherche-action du programme Réacteurs encore en cours va donc continuer à accompagner ce territoire pour une meilleure intégration des ressources agricoles et sous la forme d'un projet désiré et soutenu par la majorité des agriculteurs·rices comme un complément de revenus et de diversification. Le modèle filière peut sans doute être également poursuivi mais les conditions d'engagement ne sont pas toutes compatibles avec la stratégie d'une coopérative aux *sourcing* multiples sur le territoire national. Plus que jamais la question des marqueurs territoriaux en filigrane de cet article contribue à inscrire les stratégies territoriales sur le temps longs, la mobilisation des acteurs locaux, la recherche de stratégies d'implantation foncière examinées non strictement sous un prisme économique mais également sous ses dimensions spatiales, paysagères indispensables à la qualité des territoires et à un développement plus durable. C'est bien au service d'une attractivité haute qu'œuvrent ces stratégies, afin d'offrir aux territoires la possibilité de construire des savoir-faire locaux complémentaires, mis en

réseau et densifiés par le développement de relations de confiance entre acteurs (Colletis et Pecqueur, 2018).

Bibliographie

Angeon V. and Vollet D., 2008. Spécificité des produits et développement territorial. L'exemple paradoxal du panier de biens en émergence de l'Aubrac. *Revue d'Économie Régionale Urbaine*, novembre (4), 591-615.

Bédard M., 2002a. Une typologie du haut-lieu, ou la quadrature d'un géosymbole. *Cahiers de géographie du Québec*, 46(127), 49-74. <https://doi.org/10.7202/023019ar>.

Bédard M., 2002b. Géosymbolique et iconosphère bourguignonnes : continuité ou rupture paysagère ? Le cas de Baune. *Cahiers de géographie du Québec*, 46 (129), 323-343. <https://doi.org/10.7202/023057ar>.

Béteille Roger, *La France du vide*, Paris, Éditions Litec, coll. « Géographie économique et sociale », 1981, 256 p.

Cañada J.S. and Muchnik J., 2011. Introduction: Ancrage et identité territoriale des systèmes agroalimentaires localisés. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, (322), 4-10. <https://doi.org/10.4000/economierurale.2962>.

Cayre P., Chambon P. and Trognon L., 2014. Ingénierie territoriale, formation et processus de socialisation. In : *Formation et apprentissage collectif territorial*, Administration et aménagement du territoire. Paris : l'Harmattan, 85-130.

Chazoule C. and Lambert R., 2011. Ancrage territorial et formes de valorisation des productions localisées au Québec. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, (322), 11-23. <https://doi.org/10.4000/economierurale.2965>.

Colletis G. and Pecqueur B., 2005. Révélation de ressources spécifiques et coordination située. *Économie et institutions*, (6-7), 51-74. <https://doi.org/10.4000/ei.900>.

Colletis G. and Pecqueur B., 2018. Révélation des ressources spécifiques territoriales et inégalités de développement. Le rôle de la proximité géographique. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Décembre (5–6), 993-1011. <https://doi.org/10.3917/reru.185.0993>.

CGAER, 2019. Rapport d'activité 2019, 191 p.

Debarbieux B., 1995. Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique. *L'Espace géographique*, 24(2), 97-112. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1995.3363>.

Debarbieux B., 1996. Le lieu, fragment et symbole du territoire. In : J. Rémy, ed. *Les échelles de l'espace social*, Espaces et sociétés. Paris : L'Harmattan, 13-35.

Dérior P., 2008, « L'approche paysagère : un outil polyvalent au service de l'approche opérationnelle et interdisciplinaire des problématiques environnementales », Actes des Premières Journées Scientifiques ARPEnv (Association pour la Recherche en Psychologie Environnementale), Interdisciplinarité et gestion environnementale : partage d'expériences autour de la psychologie environnementale, Université de Nîmes, 6-7 juin 2008, Cdrom UNimes/ARPEnv/Éco-Psy, 23 p. (accessible en ligne sur <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00363625/fr/>)

Dérior P., Béringuier P. and Laques, A.-É., 2010. Mobiliser le paysage pour observer les territoires : quelles démarches, pour quelle participation des acteurs ? *Développement durable et territoires*, Vol. 1, n° 2. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8682>.

Di Méo, G., 2004. Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités. *Annales de géographie*, 113(638), 339-362. <https://doi.org/10.3406/geo.2004.21628>.

Donadieu P., 2007. Le paysage : Un paradigme de médiation entre l'espace et la société ? *Économie rurale*, (297–298), 5-9. <https://doi.org/10.4000/economierurale.1916>.

Dufrénoy et Élie de Beaumont, Carte géologique de la France. 1841

Falaix L. and Corneloup J., 2017. Habitabilité et renouveau paradigmatique de l'action territoriale : l'exemple des laboratoires récréatifs. *L'Information géographique*, 81(4), 78-102. <https://doi.org/10.3917/lig.814.0078>.

Garnier E., 2004. Une contribution à l'approche du territoire et de la ressource territoriale : le cas du marqueur territorial, notamment pour les populations déterritorialisées. *Montagnes Méditerranéennes*, (20), 25-33.

Gervais-Lambony P., 2004. De l'usage de la notion d'identité en géographie. Réflexions à partir d'exemples sud-africains. *Annales de géographie*, 113 (638), 469-488. <https://doi.org/10.3406/geo.2004.21634>.

Hirczak M., Moalla M., Mollard A., Pecqueur B., Rambonilaza M. and Vollet D., 2008. Le modèle du panier de biens. Grille d'analyse et observations de terrain. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, (308), 55-70. <https://doi.org/10.4000/economierurale.366>.

INSEE, 2017. Du nord au sud, les mouvements naturels et migratoires opposent les départements. INSEE Focus. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3288449#consulter>

Janin C., Peyrache-Gadeau V., Landel P.-A., Perron L. and Lapostolle D., 2015. L'approche par les ressources : pour une vision renouvelée des rapports entre économie et territoire. In : *Partenariats pour le développement territorial*, Update Sciences & Technologies. Versailles : Éditions Quæ. 149-164, <https://doi.org/10.3917/quae.torre.2015.01.0149>.

Lardon S., Albaladejo C., Allain S., Cayré P., Gasselin P., Lelli L., Moity-Maïzi P., Napoléone M. and Theau J.-P., 2015. *Dispositifs de recherche-formation-action pour et sur le développement agricole et territorial. Partenariats pour le développement territorial*, Éditions Quæ, 47-58. Available at: <https://www.cairn.info/partenariats-pour-le-developpement-territorial--9782759224081-page-47.htm>

Lelli L. and Paradis S., 2005. Analyse critique d'un dispositif méthodologique de diagnostic paysager : le cas du bassin versant du Cérou (Tarn, Midi-Pyrénées). *Géocarrefour*, 80 (vol. 80/2), 123-130. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.1048>.

Magnaghi A., 2014. *La biorégion urbaine : petit traité sur le territoire bien commun*. Rhizome. Paris : Eterotopia, 176 p.

Magnaghi A., 2017. *La conscience du lieu*. Eterotopia ed. Rhizome. Paris, 176 p.

Micoud A., 2004. Des patrimoines aux territoires durables. *Ethnologie française*, Vol. 34(1), 13-22.

Mollard A., Pecqueur B. and Moalla M., 2005. Offre de produits, services territorialisés et demande de biens combinés. In : *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, Un point sur... Versailles : Éditions Quæ, 73-93. <https://doi.org/10.3917/quae.torre.2005.01.0073>.

Pecqueur B., 2006. Le tournant territorial de l'économie globale. *Espaces et sociétés*, n° 124-125(1), 17-32.

Pierre Péju : *La diagonale du vide*, Gallimard, coll. Blanche, 2009, 288 p.

Ridier A., Kephaliacos C. and Lelli L., 2006. Les difficultés de l'insertion d'une activité forestière innovante dans les exploitations agricoles : l'eucalyptus en Midi Pyrénées. In : *colloque GECOREV. C3ED*. Saint Quentin en Yvelines, 15 p.

Rieutort L., 2020. *Manager à l'heure des recompositions territoriales*, Presses de l'EHESP, Réseau des Ecoles de Service Public., 180 p.

Roux E., Vollet D. and Pecqueur B., 2006. Coordinations d'acteurs et valorisation des ressources territoriales. Les cas de l'Aubrac et des Baronnie. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, (293), 20-37. <https://doi.org/10.4000/economierurale.776>.

Sautter G., 1979. Le paysage comme connivence. *Hérodote*, (n°16), 40-67.

Sauvin T., 2015. *Entreprises et territoires. Des liaisons dangereuses ?* Paris : Armand Colin. Coll. U., 222 p. Available at: <<https://www.cairn.info/entreprises-et-territoires--9782200291501.htm>>.

SMECD, 2020. Contrat de dynamisation et de cohésion territoriale Est-Creuse. Contrat signé entre Région Nouvelle-Aquitaine et Syndicat mixte Est-Creuse Développement, 24 p.

Vicente J., 2016. I. Une brève histoire des théories des clusters. *Repères*, 7-24.

Wright Charles, *Le chemin des estives*, Flammarion Editions, janvier 2021, 368 pages

Illustrations

Figure 7 Localisation du terrain d'étude

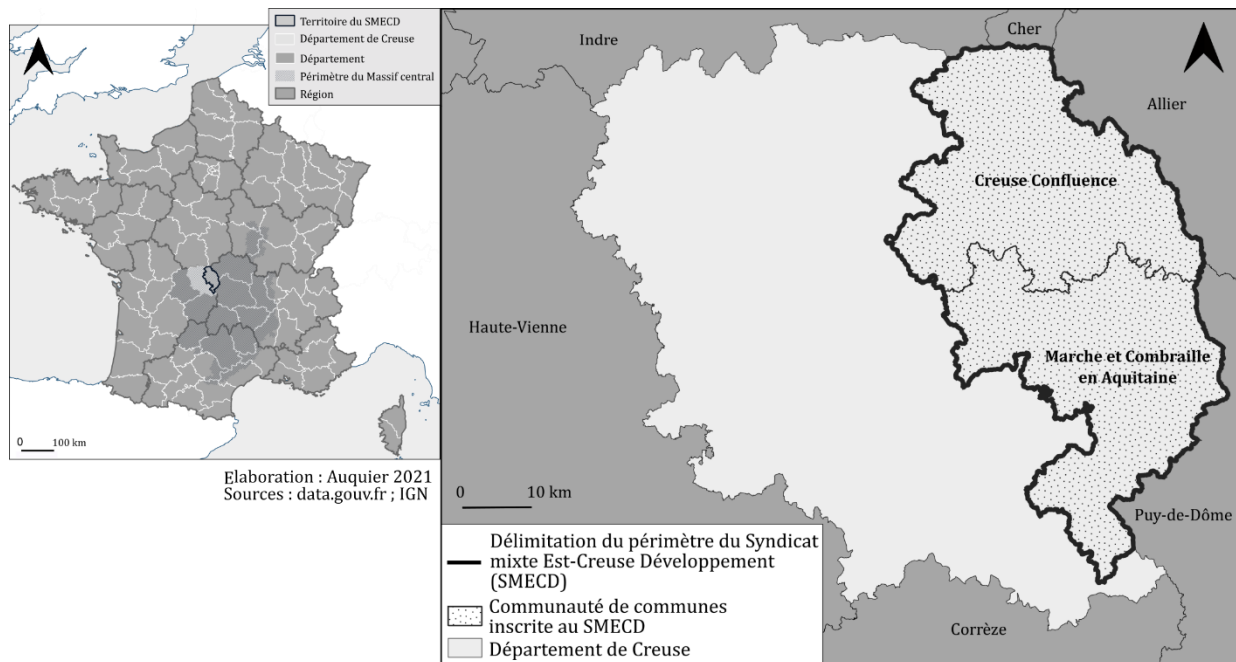
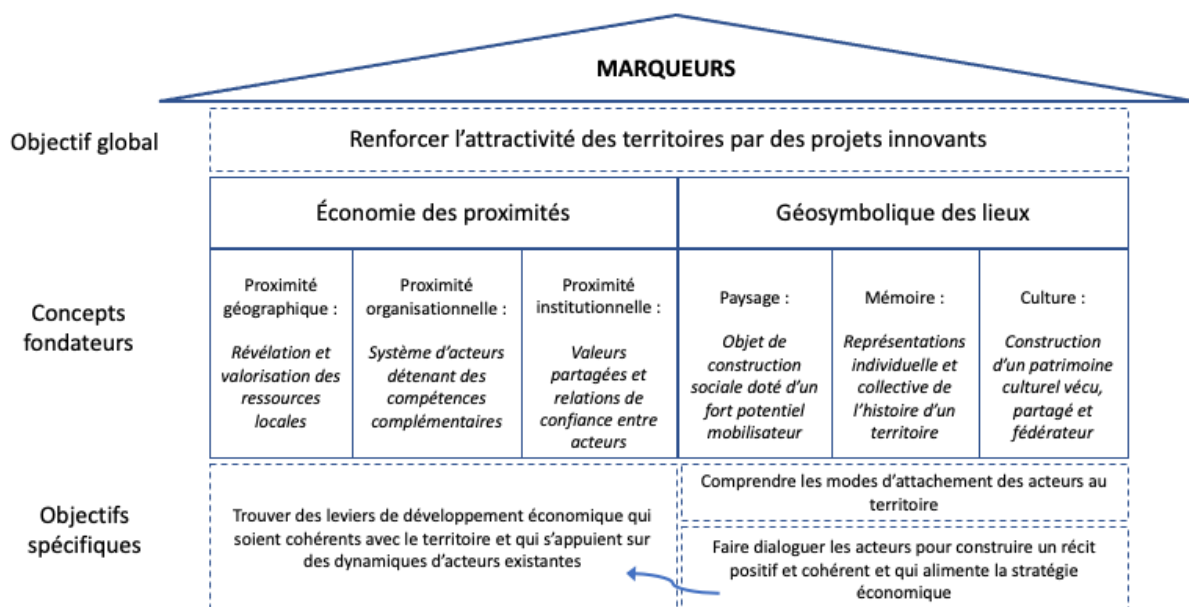


Figure 8. Représentation schématique du cadre théorique de marqueur territorial



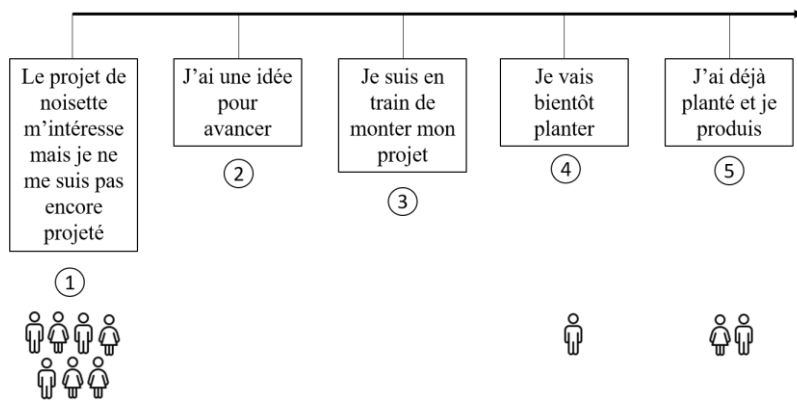
Auquier et Lelli, 2021

Figure 9. Les trois temps de l'animation proposée par le SMECD et par l'équipe de recherche à Saint-Chabraix



Clichés : S. Ledieu, 2021

Figure 10. Se positionner en fonction de son degré d'avancement dans la plantation de noisetiers

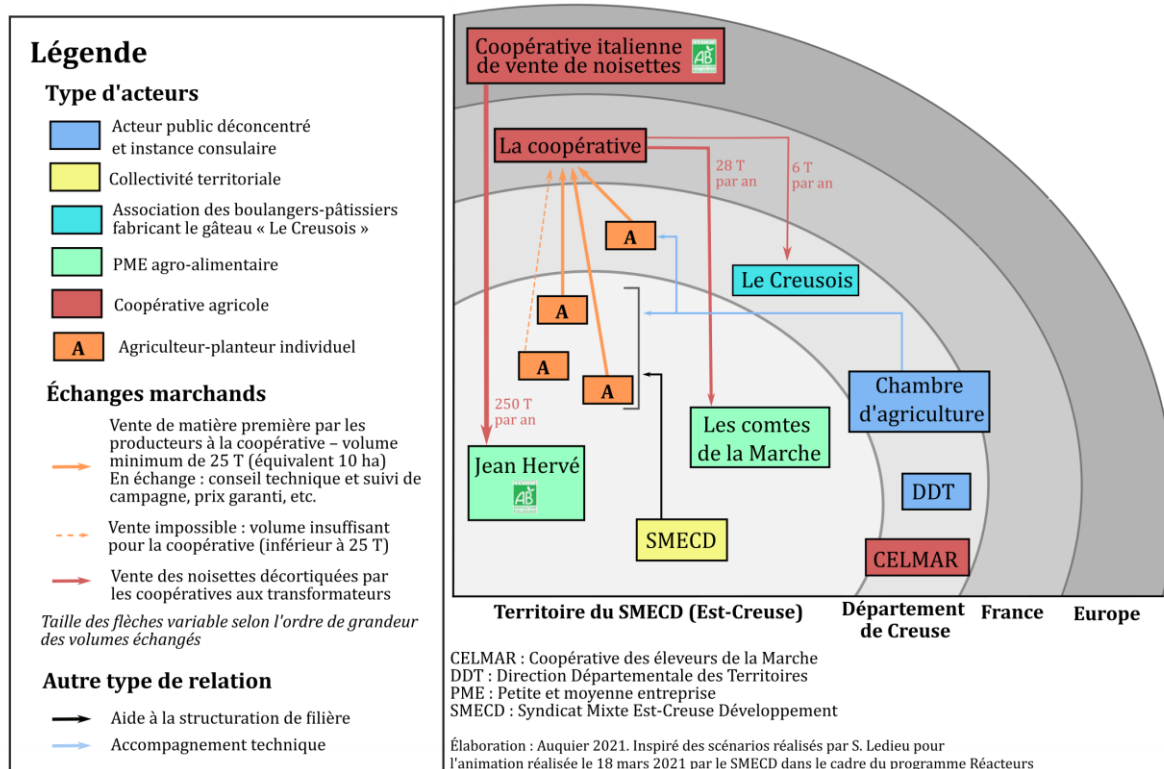


Auquier, Lelli et Ledieu, 2021

Figure 11. Les trois scénarios présentés dans le cadre de l'animation réalisée dans le cadre du programme de recherche-action Réacteurs le 18 mars 2021

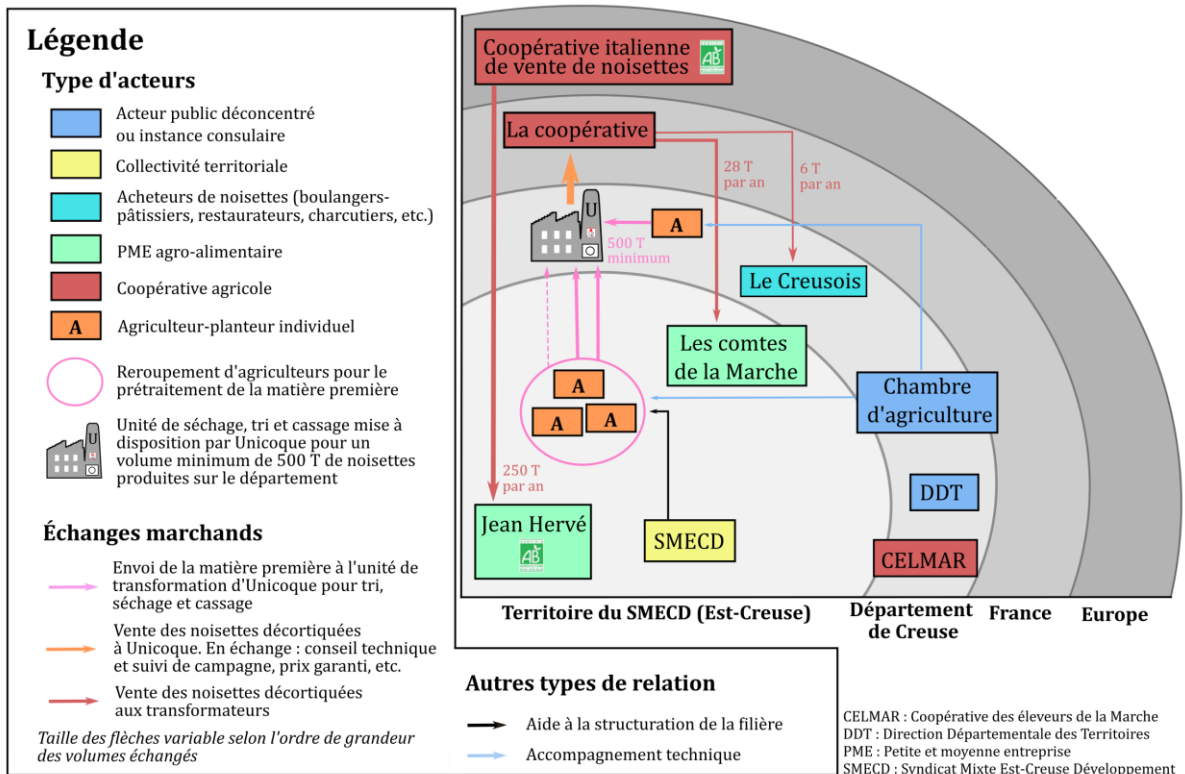
Dans ces scénarios, seuls les acteurs agricoles éventuellement impliqués dans la future filière ont été représentés : les agriculteurs·rices, l'association des boulangers-pâtisseries Le Creusois, deux entreprises pâtisseries (Les Comtes de la Marche et Jean Hervé), la coopérative d'achat de noisettes, dans le sud de la France, la Chambre d'Agriculture et le SMECD. L'association Le Creusois et Les Comtes de la Marche se fournissent actuellement dans cette même coopérative (pour des volumes moyens respectifs de 6 tonnes et de 28 tonnes par an). L'entreprise Jean Hervé se procure quant à elle des noisettes issues de l'agriculture biologique provenant d'Italie (environ 250 tonnes par an). Ces trois acteurs ont déclaré être intéressés par l'achat de noisettes produites en Creuse.

Scenario 1 : La filière « industrielle » sous contrat d'intégration sans organisation de producteurs
Les producteurs vendent directement les noisettes à la coopérative



Dans le premier scénario, les producteurs vendent directement à la coopérative, sans structure intermédiaire de regroupement. Chaque arboriculteur lui vend sa production et cette dernière assure le suivi technique des exploitations, une garantie bancaire ainsi qu'une exonération des coûts de transport (quelle que soit la distance entre l'exploitation et la coopérative). En revanche, seuls les producteurs dotés d'un minimum de 10ha de noisetiers peuvent adhérer à la coopérative (équivalent à environ 25 tonnes produites par an à partir de la 6^{ème} année). Dans ce scénario, les producteurs ne sont pas associés, ils cultivent, récoltent et lui vendent directement leur matière première.

Scenario 2 : La filière « industrielle » sous contrat d'intégration avec organisation de producteurs
Les producteurs disposent d'une unité de séchage et vendent leurs noisettes triées en groupe à la coopérative

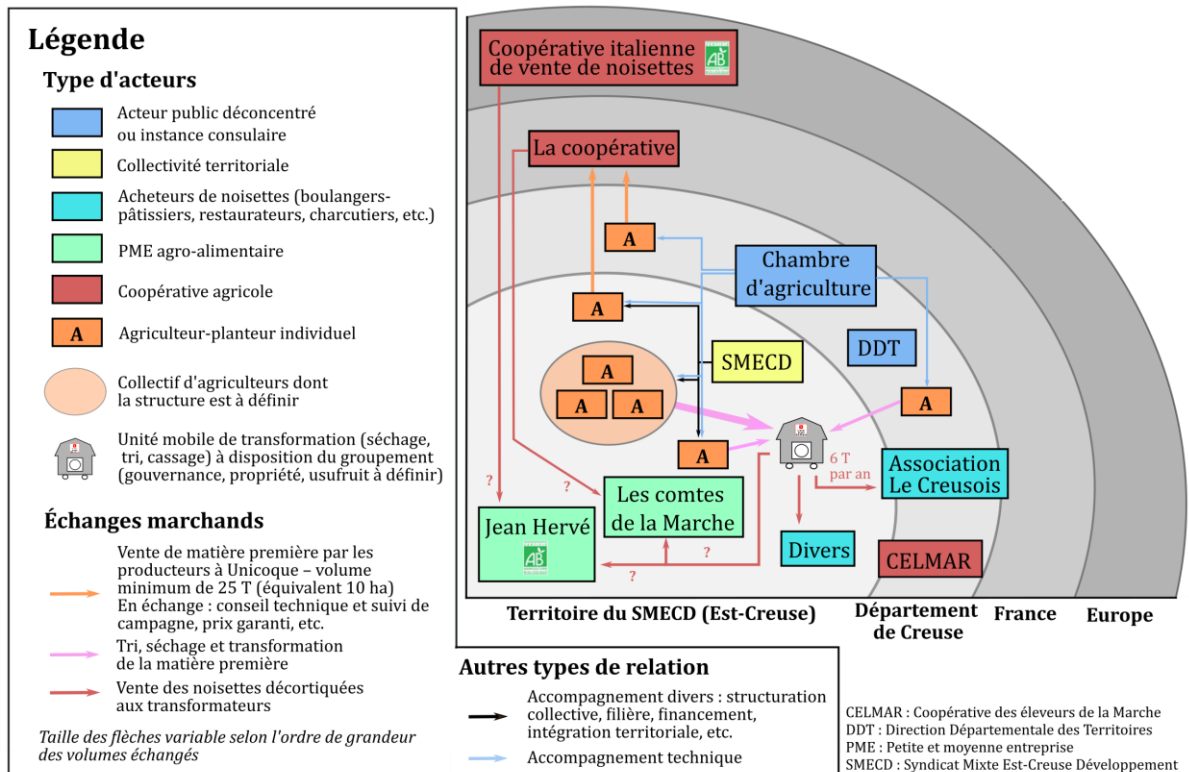


Élaboration : Auquier 2021. Inspiré des scénarios réalisés par S. Ledieu pour l'animation réalisée le 18 mars 2021 par le SMECD dans le cadre du programme Réacteurs

Les producteurs disposent d'une unité de séchage, tri et cassage sur le territoire creusois et vendent ensemble à la coopérative. Cette unité peut être financée par cette dernière pour une surface cultivée minimum de 200 ha. Certains planteurs lui vendent directement sans mobiliser l'unité de stabilisation. Comme dans le premier scénario, les acheteurs locaux de noisettes se fournissent toujours auprès de leurs fournisseurs habituels (la coopérative et une autre, italienne).

Scenario 3 : La filière artisanale avec organisation de producteurs

Les producteurs disposent d'une unité mobile qui leur permet de vendre prioritairement aux acheteurs locaux



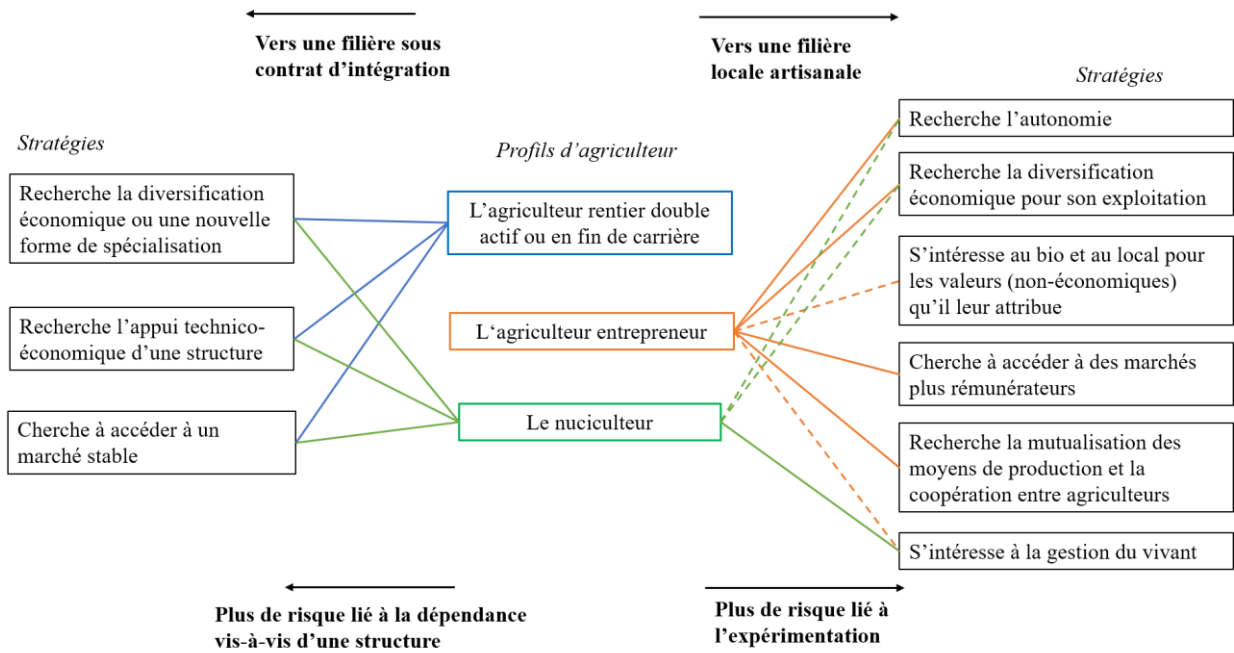
Élaboration : Auquier 2021. Inspiré des scénarios réalisés par S. Ledieu pour l'animation réalisée le 18 mars 2021 par le SMECD dans le cadre du programme Réacteurs

Les producteurs disposent d'une petite unité de séchage, de tri et de cassage qui leur permet de vendre prioritairement aux acheteurs locaux, sans plus passer par la coopérative. L'existence de cette unité implique l'accès à des financements extérieurs ou la mise en commun d'équipements déjà existants. Il n'y a pas de contraintes de volume pour accéder à l'unité. En revanche, certaines conditions d'accès sont à discuter, notamment entre ceux suivant un cahier des charges particulier (agriculture biologique) et ceux en agriculture conventionnelle. Ce procédé de transformation doit par ailleurs répondre aux critères de qualité et aux exigences sanitaires des acheteurs locaux. Cette filière permet d'accéder à un prix de vente supérieure et à d'autres débouchés commerciaux (confiseurs, charcutiers, restaurateurs, chocolatiers, épicerie, grandes et moyennes surfaces, vente directe, etc.). Certains planteurs n'utilisent pas cette unité et vendent leur matière première à la coopérative.

Tableau 1. Avantages et inconvénients de chaque scénario, exprimés par les agriculteurs·rices participants

	Scénario 1 : La filière « industrielle » sous contrat d'intégration sans organisation de producteurs	Scénario 2 : La filière « industrielle » sous contrat d'intégration avec organisation de producteurs	Scénario 3 : La filière artisanale avec organisation de producteurs
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi technique assuré par la coopérative (agronomique, irrigation) - Avance financière avant récolte - Pas de coût de transport - Charge de travail diminuée par la vente à la coopérative sans procédé de transformation 	<p>Même avantages que le scénario 1 avec, en plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pas d'accès limité en termes de volume à fournir grâce au regroupement des producteurs - pouvoir de négociation des producteurs envers la coopérative supérieur grâce au regroupement 	<ul style="list-style-type: none"> - Autonomie par rapport à la coopérative - Création d'emploi possible si regroupement en CUMA - Multiplication des débouchés et répartition du risque commercial - Valeur ajoutée supérieure (prix de vente de la noisette transformée supérieur) - Mutualisation du matériel et des investissements - Meilleures relations entre agriculteurs·rices, entraîne et coopération
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> - Dépendance forte envers la coopérative (prix, débouché) - Coût de l'adhésion - Valeur ajoutée limitée par la vente sans transformation - Accès restreint pour les petits planteurs inférieurs à 10ha ou produisant moins de 25 tonnes au total - Engagement de 20 ans avec la coopérative 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépendance envers la coopérative (prix, débouché) mais moins forte que dans le scénario 1 - Coût de l'adhésion - Valeur ajoutée limitée par la vente sans transformation - Engagement de 20 ans avec la coopérative 	<ul style="list-style-type: none"> - Les difficultés de gérer une structure collective (réunions fréquentes, prise de décision, inertie de groupe, conflits) - Nécessité de trouver un organisme pour assurer le suivi technique (qui ne soit pas la coopérative) - Coût d'investissement important en équipement qui implique de monter un projet (trouver des financements, se rapprocher des services de l'État, etc.)

Figure 12. Proposition d'une typologie d'agriculteurs·rices selon leur stratégie d'intégration de filières



Nb : les flèches en pointillé représentent une stratégie possible mais pas indispensable pour caractériser le profil considéré
Élaboration : Auquier, 2021